

Commune de VOUJEAUCOURT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 JUIN 2020 18 HEURES

L'an deux mille vingt, le huit juin, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la commune de VOUJEAUCOURT, convoqué le 4 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Fêtes, sous la Présidence de Madame Martine VOIDEY.

Présents : MM. et Mmes Martine VOIDEY – Corinne PETER - Julien BOURGEOIS – Maryline GINESTE – François GHIELMINI – Arlette LAROYE – Aurélien BIERNE – Joëlle PRETOT – Daniel HAUGER - Jacques BEUCLER – Christine VILLECOURT – Christian BEAUFILS – Dominique POUX – Sylvie ROSSIGNOL - Colette SANCEY – Valérie FRIEZ (**arrivée à 18h15**) – Nadège ARNAUD – Christian-Thomas BURIEZ – Guillaume FRENAY – Philippe CHAMONAL – Corinne BOUET - Isabelle COURGEY - Simon DECRAENE

Le quorum étant atteint, Madame Martine VOIDEY déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Madame Maryline GINESTE

23 membres en exercice

22 membres présents

Le quorum étant atteint, Madame Martine VOIDEY ouvre la séance à 18h00.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 MAI 2020

Madame Martine VOIDEY propose l'approbation du compte rendu de la séance du 25 mai dernier dont chaque conseiller a été destinataire.

Le compte rendu n'ayant appelé aucune remarque est approuvé à l'unanimité des voix présentes.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE.

Madame Martine VOIDEY donne lecture des décisions :

Décision n° 1 du 15 janvier 2020 : *Le marché concernant le balayage mécanique des voiries communales est confié à l'entreprise EG2T, sise 21 rue du Stade – 25340 PAYS DE CLERVAL pour un montant annuel des honoraires de 17 503,08 € HT, soit 19 253,39 € TTC.*

Décision n° 2 du 20 février 2020 : *La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de l'école maternelle « Les Mésanges » en Pôle Petite Enfance est confiée à la société TOUT UN PROGRAMME, 16 rue de la Sinne – 68100 MULHOUSE pour un montant total HT de 33 800 € soit 40 560 € TTC.*

ORDRE DU JOUR

1. Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur Philippe CHAMONAL en qualité de conseiller municipal.

2. Objet : Fixation des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

1. de fixer les taux des indemnités du Maire, de ses Adjointes et des Conseillers délégués comme suit :
 - Indemnités du Maire : 42 % de l'indice brut 1027
 - Indemnités des Adjointes : 16 % de l'indice brut 1027
 - Indemnité des Conseillers Délégués : 6 % de l'indice brut 1027
2. d'inscrire à l'article 6531 du Budgets Primitif les crédits nécessaires au calcul de l'enveloppe.
3. de verser les indemnités de fonction à compter de la mise en place du Conseil Municipal, soit le 25 mai 2020

	% IB 1027	Indemnités mensuelles brutes
Maire	42,00 %	1 633,55 €
1er adjoint	16,00 %	622,30 €
2ème adjoint	16,00 %	622,30 €
3ème adjoint	16,00 %	622,30 €
4ème adjoint	16,00 %	622,30 €
5ème adjoint	16,00 %	622,30 €
6ème adjoint	16,00 %	622,30 €
Conseiller délégué 1	6 %	230,00 €
Conseiller délégué 2	6 %	230,00 €
Conseiller délégué 3	6 %	230,00 €
Conseiller délégué 4	6 %	230,00 €

3. Objet : Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Rapporteur : Martine VOIDEY

Madame le Maire donne lecture des délégations visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Certains alinéas ne sont pas retenus et des restrictions sont émises pour encadrer ces dispositions comme suit :

« **3^{ème} alinéa** : procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; »

Le Conseil Municipal précise que seuls les emprunts inscrits au Budget primitif relèvent de cette délégation.

« **4^{ème} alinéa** : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »

« **6^{ème} alinéa** : de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ; »

« **7^{ème} alinéa** : de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; »

« **8^{ème} alinéa** : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; »

« **9^{ème} alinéa** : d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; »

« **10^{ème} alinéa** : de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; »

« **11^{ème} alinéa** : de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; »

« **13^{ème} alinéa** : de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ; »

« **14^{ème} alinéa** : de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ; »

« **15^{ème} alinéa** : d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ; »

Les conditions d'encadrement du droit de préemption fixées sont les suivantes :

- *Pour la création de logements nouveaux,*
- *Pour la création d'une réserve foncière en zone AU,*
- *Pour l'acquisition des emplacements réservés au PLU.*

« **16^{ème} alinéa** : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ; »

Le Conseil Municipal précise les juridictions où peut être exercée cette délégation :

- *Saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'Etat) pour les contentieux en annulation, contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative, contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie,*
- *Saisine et représentation devant les juridictions civiles ou pénales (Tribunal d'Instance, de Grande Instance, Cour d'appel et Cour de cassation).*

« **17^{ème} alinéa** : de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ; »

« **18^{ème} alinéa** : de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ; »

« **19^{ème} alinéa** : de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ; »

« **20^{ème} alinéa** : de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ; »

Le montant maximum décidé par le Conseil Municipal est de 150 000 €.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer au Maire pour la durée du mandat les délégations précitées et qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Maire, de subdéléguer ces attributions à Madame Corinne PETER, 1^{ère} Adjointe.

4. Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal.

5. Objet : Composition des commissions municipales

Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer les 5 commissions suivantes :

Finances-Moyens Internes	Développement durable	Patrimoine-cadre de vie
Président : VOIDEY Martine Membres : PETER Corinne BOURGEOIS Julien GINESTE Maryline GHIELMINI François LAROYE Arlette BIERNE Aurélien ARNAUD Nadège SANCEY Colette FRENAY Guillaume CHAMONAL Philippe BOUET Corinne	Président : VOIDEY Martine Membres : BOURGEOIS Julien ARNAUD Nadège BEUCLER Jacques BURIEZ Christian-Thomas HAUGER Daniel BIERNE Aurélien CHAMONAL Philippe DECRAENE Simon	Président : VOIDEY Martine Membres : GHIELMINI François GINESTE Maryline BEAUFILS Christian POUX Dominique PRETOT Joëlle ROSSIGNOL Sylvie COURGEY Isabelle DECRAENE Simon
Jeunesse-Solidarité	Animation-Culture-Sport	
Président - VOIDEY Martine Membres : BIERNE Aurélien PETER Corinne SANCEY Colette VILLECOURT Christine FRIEZ Valérie HAUGER Daniel ROSSIGNOL Sylvie	Président : VOIDEY Martine Membres : LAROYE Arlette BEUCLER Jacques SANCEY Colette FRENAY Guillaume FRIEZ Valérie POUX Dominique PRETOT Joëlle VILLECOURT Christine DECRAENE Simon CHAMONAL Philippe	

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

6. Objet : Fixation du nombre des membres élus et nommés au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 5 le nombre des membres élus et à 5 le nombre de membre nommés qui siégeront au Conseil d'Administration du CCAS.

- 7. Objet : Désignation des membres élus du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.**
Rapporteur : Martine VOIDEY

Sont ainsi déclarés élus en tant que membres du Conseil d'Administration du CCAS :

**PETER Corinne
VILLECOURT Christine
FRIEZ Valérie
BIERNE Aurélien
ROSSIGNOL Sylvie**

- 8. Objet : Composition de la commission d'appel d'offres**
Rapporteur : Martine VOIDEY

Sont ainsi déclarés élus en tant que membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Président : Martine VOIDEY
Membres titulaires : GHIEMINI François
GINESTE Maryline
BOUET Corinne

Membres suppléants : PETER Corinne
PRETOT Joëlle
CHAMONAL Philippe

- 9. Objet : Désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Collège Jean Jacques ROUSSEAU**
Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner :

- **Monsieur Aurélien BIERNE, représentant titulaire**
- **Madame Sylvie ROSSIGNOL, représentant suppléant**

- 10. Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du complexe sportif du Collège Jean-Jacques ROUSSEAU**
Rapporteur : Martine VOIDEY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :..... 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) :23
3. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
4. Nombre de suffrages déclarés blancs :4
5. Nombre de suffrages exprimés :19
6. Majorité absolue :10

Au vu de ces résultats Monsieur Jacques BEUCLER et Monsieur Dominique POUX ont été désignés délégués au Syndicat Intercommunal du complexe sportif du collège Jean-Jacques ROUSSEAU.

- 11. Objet : Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal de l'Union**

Rapporteur : Martine VOIDEY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :..... 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) :23
3. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
4. Nombre de suffrages déclarés blancs :0
5. Nombre de suffrages exprimés :23
6. Majorité absolue :12

Au vu de ces résultats Madame Martine VOIDEY et Madame Joëlle PRETOT ont été désignées comme déléguées au Syndicat Intercommunal de l'Union.

12. Objet : Désignation des représentants dans les organes dirigeants d'Idéha

Rapporteur : Martine VOIDEY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :..... 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) :23
3. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
4. Nombre de suffrages déclarés blancs :0
5. Nombre de suffrages exprimés :23
6. Majorité absolue :12

Au vu de ces résultats Madame Corinne PETER a été désignée comme déléguée à :

- l'Assemblée Générale des actionnaires d'Idéha
- l'Assemblée Spéciale des actionnaires publics d'Idéha

13. Objet : Désignation des délégués au syndicat de la trésorerie de Montbéliard et des deux Vallées

Rapporteur : Martine VOIDEY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :..... 0
2. Nombre de votants (enveloppes déposées) :23
3. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
4. Nombre de suffrages déclarés blancs :0
5. Nombre de suffrages exprimés :23
6. Majorité absolue :12

Au vu de ces résultats Madame Martine VOIDEY et Monsieur Jacques BEUCLER ont été désignés délégués titulaires et Monsieur Guillaume FRENAY et Madame Arlette LAROYE, délégués suppléants au Syndicat de la trésorerie de Montbéliard et des deux Vallées.

14. Objet : Désignation des délégués au Syndicat du Gaz de la région de Montbéliard (SYGAM)

Rapporteur : Martine VOIDEY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :..... 0

2. Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....23
3. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
4. Nombre de suffrages déclarés blancs :0
5. Nombre de suffrages exprimés :23
6. Majorité absolue :12

Au vu de ces résultats Monsieur Jacques BEUCLER et Monsieur Dominique POUX ont été désignés délégués titulaires et Monsieur François GHIELMINI, délégué suppléant au Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard (SYGAM).

15. Objet : Désignation des délégués à l'association des communes forestières du Doubs
 Rapporteur : Maryline GINESTE

Ont obtenu :

Monsieur Simon DECRAENE : 4 voix
 Madame Maryline GINESTE : 19 voix
 Madame Joëlle PRETOT : 23 voix

Au vu de ces résultats le Conseil Municipal désigne à la majorité Madame Maryline GINESTE, déléguée titulaire et Madame Joëlle PRETOT, déléguée suppléante au sein de l'association des communes forestières du Doubs.

16. Objet : Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'Agence de développement d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
 Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- Madame Maryline GINESTE, déléguée titulaire
- Monsieur Christian BEAUFILS, délégué suppléant

au sein du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.

17. Objet : Désignation des représentants à l'Amicale du Personnel Communal
 Rapporteur : martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Madame Colette SANCEY et Madame Christine VILLECOURT, représentants à l'Amicale du Personnel Communal.

18. Objet : Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
 Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de désigner Madame Christine VILLECOURT, déléguée au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

19. Objet : Désignation d'un représentant à l'Association de Développement Culturel (ADeC)
 Rapporteur : Aurélien BIERNE

L'exposé de Monsieur Aurélien BIERNE entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Madame Arlette LAROYE, représentant à l'ADeC.

20. Objet : Détermination de la liste pour la composition communale des impôts directs

Rapporteur : Martine VOIDEY

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste de 32 contribuables pour la constitution par le directeur de la DDFIP de la commission communale des impôts directs, telle que présentée ci-dessous :

1	M.	BARTHOULOT Joël	06/03/1961	28 B rue des Combes
2	Mme	BEUFILS Christine	31/12/1959	8 rue de la Combe Georgin
3	M.	BEDOURET Robert	08/11/1951	8 rue des Etroits
4	Mme	BEPOIX Jeannine	02/12/1947	39 rue de Dampierre
5	Mme	BESANCON-MATHIL Micheline	01/06/1942	30 rue d'Ecot
6	M.	BOUZER Daniel	04/10/1959	15 rue de la Blongotte
7	M.	BRETEY Jacques-Auguste	31/05/1947	41 rue du 152 ^{ème} R.I.
8	M.	CESTONARO Jean-Marc	17/10/1959	25 rue de la Pâture
9	Mme	CHATEAU Danielle	20/02/1957	6 rue de Franche-Comté
10	Mme	DAMINELLI Ghislaine	24/07/1959	9 rue du Jura
11	M.	DUCOMMUN Patrick	31/08/1955	2 rue du Jura
12	Mme	DURAND Violaine	06/12/1958	1 rue de la Repasseuse
13	Mme	EL REZZI Véronique	22/01/1974	39 rue du 152 ^{ème} R.I.
14	M.	FACHINETTI Alain	18/06/1952	16 B rue des Boutonniers
15	M.	GREMION Jean-François	08/06/1959	9 rue de Savoie
16	Mme	GRENOT Gilberte	20/08/1955	52 rue des Combes
17	M.	GRILLOT Guy	20/02/1956	11 rue de la Blongotte
18	Mme	HAUGER Cécile	30/04/1959	35 rue des Combes
19	M.	HIRSCH Jean	18/12/1947	26 B rue des Etroits
20	Mme	HUMBRECHT Dominique	10/04/1954	62 Grande Rue
21	Mme	MAMBRé Christine	15/08/1955	10 rue du Vernois
22	M.	MASSON Marc	22/06/1969	15 rue du 152 ^{ème} R.I.
23	Mme	MAURER Christiane	08/02/1946	3 rue des Cités
24	Mme	QUENISSET Marie-Hélène	18/11/1967	23 rue du 152 ^{ème} R.I.
25	M.	ROUX Joël	06/03/1959	26 rue des Etroits
26	M.	SAGER Michel	21/03/1949	2 rue de la Coudraie
27	Mme	TROESCH Isabelle	01/06/1967	60 Grande Rue
28	Mme	VILLALONGA Marie-France	20/04/1948	9 bis rue des Vosges
29	M.	VILLECOURT Patrick	19/11/1950	8 Ter rue du Vernois
30	M.	VOLPATO Daniel	09/02/1956	2 Bis rue des Vergers
		Personnes extérieures		
31	M.	CLIMENT Christophe		3 impasse de l'Orée du Bois – DAMPIERRE/DOUBS
32	Mme	MULLER Raymonde		7 rue du Stade – COLOMBIER FONTAINE

La séance est levée à 19h35.